



**A rappeler dans toute correspondance :**

Numéro du contribuable :

Groupe professionnel :

**Joindre OBLIGATOIREMENT les bilans, comptes d'exploitation, comptes de pertes et profits et annexes, pour les exercices clos en 20 et 20**

Nom et prénom ou raison sociale

Profession ou activité exacte (veuillez indiquer l'activité **effective**)

Date effective du début de l'activité

de cessation d'activité

Domicile professionnel

depuis le

Autres locaux

depuis le

Nom du ou des sous-locataire(s)

depuis le

Téléphone et/ou e-mail

**Exercices comptables (années)**

**20**

**20**

**Périodes compt**

du

au

du

au

**Chiffre d'affaires brut de l'activité principale**

Autres produits et déductions à détailler au verso



**Loyer annuel des locaux professionnels** (bureaux, magasins, dépôts, parkings, etc.) sans les charges



Sous-location encaissée

=> % de la surface remise en sous-location

%

%

Valeur fiscale des locaux professionnels appartenant au contribuable

=> Date d'acquisition

date d'aliénation

Location **meublée** encaissée

=> % de la surface mise en location

%

%

Location **non meublée** encaissée

=> % de la surface mise en location

%

%

**Affermage:** recettes brutes (gérance + loyer)

**Effectif du personnel** (y.c. chef d'entreprise): 1 personne = 2000 heures de travail par année. Pour les contribuables du Groupe 27 – Bureau de placement: les personnes placées temporairement sont à inclure dans l'effectif du personnel.

## DÉTAILS DES AUTRES PRODUITS ET DÉDUCTIONS

**Autres produits:** *(indiquer la nature)*

**Exercice :**

**Exercice :**

**Produits financiers:** *(indiquer la nature)*

**Produits extraordinaires:** *(indiquer la nature)*

**Déductions:** *(indiquer la nature): pour autant qu'elles ressortent clairement de la comptabilité remise*

**Joindre également, le cas échéant, le tableau de répartition intercantonale transmis à l'Administration fiscale cantonale, le formulaire de répartition intercommunale ainsi que les annexes dûment complétées qui sont jointes à la présente déclaration.**

**Lorsque l'ensemble des documents demandés n'est pas encore disponible, il est impératif de demander un délai pour le retour de la déclaration à l'autorité de taxation.**

Le service de la Taxe professionnelle communale se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires dont vous auriez besoin.

Vous pouvez aussi consulter le site Internet de la Taxe professionnelle communale <http://www.ville-ge.ch/taxpro> depuis lequel il est notamment possible de demander un délai pour le retour de la déclaration dans la commune qui vous l'a fait parvenir.

DISPOSITIONS LEGALES APPLICABLES :

**Articles 301 à 318C LCP  
Articles 12A à 13A RALCP**

Retrouver la Taxe professionnelle sur Internet :  
[http:// www.ville-ge.ch/taxpro](http://www.ville-ge.ch/taxpro)

**Certifié conforme à la vérité :**

Lieu et date : .....

Signature : .....

Mandataire : .....